



Paris, le 14 décembre 2017

Comité Technique Central des DDI du 14 décembre 2017

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Secrétaire Général,

La réunion du Comité Technique Central des DDI se tient dans un contexte particulier d'attaques et de régressions contre la Fonction Publique et les personnels.

La loi de finances, la loi de financement de la sécurité sociale et la loi de programmation des finances publiques confirment la volonté des pouvoirs publics de poursuivre et d'amplifier les politiques d'austérité mises en œuvre sous les quinquennats de Nicolas Sarkozy et de François Hollande :

- Poursuite des plans pluriannuels des suppressions d'emplois dans la majorité des départements ministériels,
- Gel de la valeur du point d'indice,
- Report des mesures au titre de PPCR,
- Hausse de la contribution sociale généralisée,
- Rétablissement du jour de carence,
- Annulations de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement - plus de 850 millions € - applicables à de nombreux programmes du budget général (décret du 30 novembre 2017).

Dans ce contexte nous saluons et apportons notre soutien complet aux luttes engagées ces derniers jours dans plusieurs secteurs de la fonction publique - Cerema, IGN, Météo-France... - et en particulier aujourd'hui à la manifestation de l'ONF à Paris et au rassemblement de soutien et de protestation devant le ministère du travail.

Sur ce point, nous nous élevons contre les atteintes portées aux libertés syndicales, les sanctions, menaces de sanctions et la répression dont sont victimes nos camarades des ministères du travail et de la Justice. Nous tenons à dénoncer ces pratiques de plus en plus courantes dans la fonction publique destinées à entraver l'action syndicale et à souligner notre entière solidarité vis-à-vis de tous les militant(e)s syndicaux, fonctionnaires citoyens, dont les engagements et la liberté d'expression doivent être respectés.

Par ailleurs pour ne pas dire dans le même temps, les pouvoirs publics initient le chantier « Action publique 2022 » et un projet de loi baptisé « Pour un État au service d'une société de confiance ».

Comme vous le savez, lors d'une réunion bilatérale en date du 22 novembre dernier, avec Monsieur Duval en sa qualité de Directeur des Services Administratifs et Financiers, et Monsieur Kupfer, Préfet chargé du chantier relatif à l'organisation territoriale des services publics, notre organisation syndicale a développé son analyse pour le moins critique du chantier « action publique 2022 ».

La CGT tient à rappeler aujourd'hui les éléments suivants :

- Le chantier « Action publique 2022 » est une véritable machine de guerre contre les services publics, les agents publics et les politiques publiques. Alors que la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la modernisation de l'action publique (MAP) ont généré et génèrent encore des conséquences désastreuses sur l'effectivité, la continuité et la qualité du service public rendu, AP 2022 a pour objectif de proposer de nouveaux transferts de missions publiques entre les différents niveaux des collectivités publiques, des transferts au secteur privé et même des abandons de missions.

- A ce titre les secrétaires généraux des ministères ont reçu commande, dans une note du 27 septembre 2017, de « contributions » dans l'objectif pour l'État et ses opérateurs de réaliser 10 milliards d'économies budgétaires à documenter pour la période 2020-2022 en supplément des mesures qui seront mises en place d'ici 2019 et plus de 37 000 ETP à supprimer sur la même période pour atteindre l'objectif de – 50 000 ETP sur la période 2018-2022 !
- A l'évidence, alors que les réponses à la crise qui frappe la société française depuis des décennies appellent une reconquête des droits sociaux fondamentaux, les pouvoirs publics proposent de réduire de manière drastique le périmètre de l'action publique par la poursuite et l'amplification du désengagement de l'État de missions et de services plus que jamais nécessaires à la satisfaction des besoins des populations, besoins économiques, sociaux, environnementaux, dans des domaines essentiels (fiscalité et finances, contrôles sanitaires et alimentaires, aménagement des territoires, agriculture, écologie, énergie, logement, transports, activités culturelles et sportives, aménagement des territoires et ingénierie publique...
- Le chantier « Action publique 2022 », c'est aussi la confirmation d'une volonté de procéder à des réformes d'ampleur à marche forcée et dans des délais extrêmement brefs, y compris au détriment de la démocratie sociale, du rôle et de la place des organisations syndicales, à l'image du rapport que devra remettre le comité « Action Publique 2022 » dès le mois de mars 2018 !

S'agissant plus particulièrement des Directions Départementales Interministérielles, le bilan social 2016 confirme l'évolution catastrophique des plafonds d'emplois dans les DDI. Ces plafonds d'emplois ont connu une nouvelle baisse de 3,1 % sur la période 2015 / 2016.

L'importance des suppressions d'emplois dans les ministères impactés par les DDI, y compris la reprise des suppressions d'emplois à la DGCCRF alors qu'un moratoire avait été obtenu depuis l'année 2013, génère dans de nombreux services des difficultés de fonctionnement conséquentes et même une quasi-impossibilité de mettre en œuvre toute une série de missions.

La CGT a pris note des conclusions du rapport de la mission inter-inspections de mars 2017 sur les DDI qui souligne qu'en matière d'effectifs certaines d'entre-elles arrivent à la limite de ce qui est soutenable.

Par ailleurs, le bilan social 2016 des DDI confirme la situation préoccupante de la pyramide des âges qui marque le constat d'une population vieillissante avec une moyenne d'âge de l'ordre de 50 ans et près de 37 % d'entre eux qui sont âgés de plus de 55 ans.

Dans un tel contexte, la CGT réaffirme aujourd'hui deux principales revendications :

- L'arrêt des suppressions d'emplois
- La mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec, notamment la définition d'un plan pluriannuel de recrutement.

Même si la CGT a bien pris note de l'inscription à l'ordre du jour du présent comité technique central des DDI d'un point dédié à l'examen du bilan social 2016 des DDI, elle attire votre attention sur la poursuite de la dégradation des conditions de travail des personnels et réitère ses plus vives interrogations, pour ne pas dire les choses autrement, sur la recrudescence des sanctions disciplinaires du premier groupe qu'il s'agisse des avertissements et des blâmes.

Enfin, concernant le rôle et la place de l'État dans la mise en œuvre de ses politiques publiques la CGT tient à mettre l'accent sur les écarts et inégalités entre collectivités riches et pauvres en termes d'aménagement, de maintien des équilibres et de développement des territoires au profit d'une mise en concurrence que les réformes de ces dernières années ne font qu'amplifier et dont les ministères dits de « l'égalité » ou de la « cohésion des territoires » ne font figure que de cache-sexe destiné à recouvrir cette réalité.

A cet égard la CGT tient également à affirmer la spécificité et l'unicité de services publics apportant la garantie d'une couverture de l'ensemble du pays et en capacité d'assurer la mise en œuvre de politiques publiques nationales égales, justes et solidaires ; égalité d'accès et égalité de traitement de tous les citoyens-usagers quels que soient leur origine, leur lieu de vie et mode d'existence. Ce qui est le propre des administrations de l'État.

Monsieur le Secrétaire Général,

En conclusion de ses propos liminaires et dans le prolongement de la rencontre bilatérale du 22 novembre dernier, vous ne serez pas surpris que la CGT souhaite vous entendre de manière la plus complète possible au sujet du chantier « Action publique 2022 ».

Vous entendre sur :

- L'avenir des DDI, leurs missions, leurs moyens, leurs structures, en particulier quelles conséquences concrètes pour les services et les personnels de l'application du décret du 30 novembre précité dans un contexte où le bilan social 2016 montre que les crédits ont déjà été à la baisse sur la période 2015 /2016 ? Qu'en est-il s'agissant notamment du programme 333 dans les DDI?
- Plus largement encore, sur les évolutions des politiques publiques et des services publics de l'État aux niveaux départemental et infra-départemental,
- Les contenus et l'impact des discussions en cours au sujet de la DGCCRF,
- Les objectifs affichés par les pouvoirs publics d'aller encore et toujours plus loin s'agissant de la déconcentration des services publics, de la montée en puissance de l'interministérialité, du rôle et de la place du ministère de l'intérieur et des préfets : charte de déconcentration, gestion RH, expérimentation de dérogation à certaines normes réglementaires,
- L'avenir des missions de contrôle dans le cadre du projet de loi baptisé « Pour un État au service d'une société de confiance », ces dernières étant déjà exercées en « mode dégradé » dans de nombreux domaines, voire mises en jachère ou abandonnées – sauf peut-être à Pôle emploi... –,
- La manière dont vous entendez tenir informées les organisations syndicales et mettre en débat avec elles les travaux du chantier « Action publique 2022 ».

Enfin peut-être jugerez-vous utile de nous dire ce que vous pensez des conclusions du rapport thématique sur les services déconcentrés de l'État que vient de rendre public la Cour des comptes et de ses 49 recommandations concernant les services en régions ou les directions départementales et interministérielles et portant notamment sur leurs missions, leur organisation, leurs modes de gestion et l'affectation de leurs moyens.